

SÉANCE 17 SEPTEMBRE 2015

Le dix-sept septembre deux mille quinze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 septembre, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JAILLIER.

Présents Dominique JAILLIER, Maire, Magali LOINARD, 1^{ère} adjointe, Anne-Pascale LECLERC, 3^{ème} adjoint, Bertrand TOUEILLE, Mickaël MOURIN, Fanny MORILLON, Alain CHAUVEAU, Stéphane MARCHAND, Olivier GUILLET, Patrice CHRÉTIEN, Gwénaëlle REILLON, Gaël PINEAU.

Excusés : Gérard LÉTARD, 2^{ème} adjoint, Aurélie BROSSIER, Ludovic DUTERTRE

Absent : Néant

Monsieur Mickaël MOURIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Lotissement de la héronnière n°2 : vente de la parcelle n°15

PERSONNEL COMMUNAL

- Prime de fin d'année 2015

INTERCOMMUNALITE

- Rapport d'activité de la CCPCG
- Rapport d'activité service ordures ménagères

FINANCES LOCALES

- Indemnité de conseil du receveur municipal
- Délibération modificative n°1 - virement de crédits budget assainissement

POLITIQUE DE LA VILLE

- Organisation d'un marché de Noël avec l'école St Julien de Laigne

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2015 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil municipal en délibère et adopte le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

DOMAINE ET PATRIMOINEQUESTION 1.1 Lotissement de la Héronnière n°2 - vente de la parcelle n°15 à Mme BRISSEAU Adeline

Délibération n°2015-DELIB-09-01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE la vente à Madame BRISSEAU Adeline, domiciliée 18, quai d'alsace à Château-Gontier, de la parcelle n° 15, cadastrée section B n° 1188 d'une superficie de 515 m², (12, rue de la prairie), selon mode de calcul ci-dessous :

	Taux TVA à 20.00 %	lot n° 15 515 m ²
Prix d'achat au m ² cessible	3,13 €	
Prix de vente net Décidé par le CM	35,15 €	18 102.25 €
Marge TTC	32,02 €	16 490.30 €
Marge HT	26,68 €	13740.20 €
TVA sur marge	5,34 €	2 750.10 €
Prix de vente HT	29,81 €	15 352.15 €

- CHARGE Maître GAUTIER, Notaire à CHATEAU-GONTIER, d'établir l'acte de vente,
 - DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire, en cas d'empêchement de ce dernier à l'un des adjoints, pour signer les documents relatifs à cette vente.
-

PERSONNEL COMMUNAL

QUESTION 2.1 Fixation du montant de la prime de fin d'année 2015

Délibération n°2015-DELIB-09-02

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité technique en date du 11 juin 2015,

A titre exceptionnel et compte-tenu de l'évolution négative de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des ménages hors tabac,
décide :

Article 1 : Fixation du montant

La prime dite de fin d'année est fixée à 937.60 € net à convertir en brut selon le régime de cotisations de l'agent.

Article 2 : Conditions d'octroi (en fonction de ce qui figure dans la délibération initiale)

Elles sont les suivantes :

- . agent à temps non complet : au prorata de la durée hebdomadaire de travail,
- . agent à temps partiel : selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire,
- . agent présent une partie de l'année seulement : au prorata temporis (décompte par quinzaine, une présence de 5 jours sur une quinzaine permettant de prendre la quinzaine en compte),

La prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires.

Article 3 : Exécution

Le maire et le trésorier sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Mayenne.

INTERCOMMUNALITE

QUESTION 3.1 Rapport d'activité de la CCPCG

Délibération n°2015-DELIB-09-03

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2014 de la communauté de communes du pays de Château-Gontier.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

QUESTION 3.2 Rapport d'activité service ordures ménagères

Délibération n°2015-DELIB-09-04

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

FINANCES COMMUNALES

QUESTION 4.1 Indemnité de conseil receveur municipal

Délibération n°2015-DELIB-09-05

Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel en date du 16 décembre 1982 instituant une indemnité de conseil pouvant être allouée aux comptables du Trésor exerçant les fonctions de receveur d'une collectivité locale,

Vu la nomination de Mme Brigitte BILLÉ en qualité de Trésorier Principal de Château-Gontier, à compter du 1^{er} septembre 2015,

Considérant qu'en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité, le receveur est autorisé à prêter son concours pour :

- L'établissement de documents budgétaires et comptables,
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- La mise en place de réglementations économiques, budgétaires et financières.

Considérant que Mme Chantal BILLÉ a accepté de fournir les prestations sus-énumérées, il est proposé de se prononcer sur le taux d'indemnité de conseil à lui allouer.

Rappel :

L'indemnité est calculée par rapport à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre.

Les indemnités de l'année N sont basées sur une moyenne des dépenses totales des années N-1, N-2 et N-3. Le barème est fixé par tranches de montant des dépenses, les collectivités pouvant ensuite faire varier le taux à appliquer à ce barème.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de porter le taux d'indemnité de conseil du percepteur à 50 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de suivre la proposition de Monsieur le Maire, de porter le taux d'indemnité de conseil du percepteur à 50 %.

QUESTION 4.2 : Autorisation permanente et générale de poursuites

Monsieur le Maire informe qu'il a autorisé la Comptable public de la Trésorerie de Château Gontier, nouvellement nommée, Madame Chantal Billé :

- à exécuter les poursuites subséquentes nécessaires envers les redevables défallants sans solliciter son autorisation préalable pour tous les titres selon les conditions précisées ci-après :
- Budget principal et budgets annexes de la commune
- toutes dettes.

Cette autorisation est valable pour toute la durée du mandat actuel.

QUESTION 4.1 Délibération modificative n°1 - Budget assainissement - Crédits pour sortie actif ancienne station d'épuration

Délibération n°2015-DELIB-09-06

En vue de la sortie de l'actif de l'ancienne station, détruite à ce jour, les crédits suivants sont nécessaires.

Le conseil municipal, et après délibération, décide de modifier comme suit le budget primitif assainissement 2015 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chap./Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	36 425.80 €	
023	Virement en section d'investissement	-36 425.80 €	
Total de la décision modificative n°01		0 €	0 €
Pour mémoire BP 2015		79 508.38 €	79 508.38 €
Nouveau total BP		79 508.38 €	79 508.38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap./Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
2156	Matériel d'exploitation		36 425.80 €
021	Virement de la section de fonctionnement		-36 425.80 €
Total de la décision modificative n°01		0 €	0 €
		0 €	0 €

Pour mémoire BP 2015	46 040.42 €	46 040.42 €
Nouveau total BP		
TOTAL BUDGET	46 040.42 €	46 040.42 €

POLITIQUE DE LA VILLE

QUESTION 5.1 Organisation d'un marché de Noël avec l'école St Julien de Laigné

Délibération n°2015-DELIB-09-07

Sur proposition de la commission scolaire et de l'ensemble des interlocuteurs afférant à l'école (directeur de l'école, présidentes OGEC et APEL), réunis le 08 juillet dernier.

Le conseil municipal donne son accord au soutien logistique nécessaire à la bonne organisation d'un marché de Noël en date du vendredi 18 décembre 2015.

La municipalité louera à la communauté de communes du pays de château-gontier le matériel nécessaire.

Monsieur le Maire souhaite faire des ajouts à l'ordre du jour. Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

QUESTION 5.2 Salle des sports : demande de location club roller Marigné-Peuton

Délibération n°2014-DELIB-09-08

Par courrier en date du 13 septembre 2015, le club de Roller-Skating de Marigné-Peuton sollicite la location de la salle des sports les lundis de 17 h 30 à 20 h 30 à compter du 2 novembre 2015 jusqu'au 21 mars 2016 (sauf pendant les vacances scolaires).

Vu le courriel en date du 14 septembre du service des sports de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier sollicitant la mise à disposition de notre salle pour le roller dans les mêmes conditions que l'année passée.

Le conseil municipal en délibère et :

- DONNE son accord à la mise à disposition de la salle des Sports au club de Roller-skating aux horaires et dates définies ci-dessus.
- La facture de location de la salle sera adressée à la Communauté de Communes du Pays de Château-gontier au prix de 11.75 € de l'heure pour l'année 2015. (tarif communautaire de location de salles)
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires.

QUESTION 5.3 Amortissement des biens de faible valeur acquis sur le budget Assainissement

Délibération n°2015-DELIB-09-09

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M49,

Considérant l'instruction comptable M49 réformée, qui décline de nouvelles modalités de détermination du plan d'amortissement et qui fixe la durée d'amortissement correspondant à la durée réelle d'utilisation de l'immobilisation par le service,

Délibère

- décide d'amortir en une année les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500 € TTC et qui revêtent un caractère de durabilité.

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget assainissement.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

QUESTION 6.1 - Audit énergétique salle des sports

Monsieur le Maire informe de la réunion de restitution de l'audit énergétique de la salle des sports réalisé en juillet dernier par l'entreprise LCA le jeudi 24 septembre 2015 à 20 heures en mairie.

QUESTION 5-2 - Armistice commémoration le 08 novembre

Les conseillers municipaux sont invités à participer à la commémoration de l'armistice qui aura lieu le dimanche 08 novembre prochain.

QUESTION 5-3 - Reprise du transport scolaire des primaires et des maternelles vers l'école St Julien de Laigné

Monsieur le Maire informe de la remise en service du transport scolaire suite à l'arrivée sur le circuit d'un nouvel enfant dès ce lundi 21 septembre.

QUESTION 4-5 - informations diverses

- Argent de poche : très bon retour des stagiaires. 7 jeunes se sont répartis sur 2 semaines pour des indemnités totales de 525 €.
 - Radars pédagogiques le 23/09/2015 à 18 heures : mise en service officielle.
 - CR de la réunion de l'équipe des bénévoles de la bibliothèque
 - AG de l'association de Créa passion : invitation du conseil municipal
 - Passage d'une randonnée cyclo sur Laigné ce dimanche 20 septembre 15
 - Prochaine réunion de la CCPCG pour tous les élus le samedi 17 octobre.
 - Prochaines élections régionales les 6 et 13 décembre 2015
 - Cérémonie labellisation des villes et villages fleuris le 10 novembre 2015 à 14 heures à Château-Gontier.
 - Visite du CAUE du 08 octobre : proposition d'aménagement de l'espace situé à droite de la mairie.
 - Bulletin municipal : une réunion de travail s'est tenue le mardi 8 septembre avec Jean-François LALOUE.
 - Journée de mobilisation contre la baisse des dotations de l'état : permanence de 10 à 12 heures ce samedi 19 septembre.
 - Agent en disponibilité : prolongation de sa disponibilité de 8 mois, en attente du courrier.
 - Devenir du café : arrêt du commerce au 30/09/2015. Mise en vente du fonds de commerce et du bâtiment à 170 000 €uros.
-

La prochaine séance aura lieu le 29 octobre 2015.

La séance s'est achevée à 23 heures 15.